

Bulletin décembre 2014

Des éléments troublants nous obligent à nous poser des questions. La Commission Centrale Sportive après lecture des feuilles de matchs, utilise son droit d'évocation et demande à la Commission Centrale d'Arbitrage d'ouvrir une enquête. Jusque là, rien d'anormal.

Mais qu'après enquête on fasse rejouer le match alors qu'aucune réclamation n'a été formulée donc confirmée pendant la rencontre, conformément à la règle 5.1.2.1, nous semble aller CONTRE les lois du jeu établies par la FIVB.

Ou penser qu'un match puisse être rejoué alors qu'arrêté par l'arbitre au cours du second set suite au danger présenté par les spectateurs envahissant le terrain, arrachant la feuille de match des mains de l'arbitre en le menaçant, nous semble aller contre la protection que doit la FFVB à ses arbitres.

Le club recevant étant et restant responsable de la sécurité dans sa salle.

Depuis toujours nous demandons à nos instances, aide, assistance et reconnaissance, tous ces incidents nous font dire que nous n'allons pas dans la bonne direction.

Les conditions pour exercer convenablement et sereinement notre passion sont de moins en moins réunies et une certaine désaffection se fait sentir.

Les cessations d'activité au sein du corps arbitral sont de plus en plus fréquentes et anticipées depuis plusieurs saisons et d'ores et déjà certaines Commissions Régionales d'Arbitrage éprouvent des difficultés à trouver des volontaires pour couvrir la totalité des désignations leur incombant.

Si la FFVB ne se préoccupe pas rapidement de ce problème, elle va être contrainte de revenir aux méthodes utilisées il y a quelques décennies avec par exemple l'octroi de primes à la quantité d'arbitrages effectués dans une saison.

Pour notre part, nous continuons à l'ANAVB, à aider, conseiller et soutenir les collègues arbitres qui font appel à nous, que ce soit avant le match avec notre Prévision, Gestion des Conflits, ou après si le besoin s'en fait sentir.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.